



Compte rendu de la réunion du 14 janvier 2014

Présents : Mmes BOUDOT-DROUIN, SEGUIN, TRAVERSE; MM. BRIQUET, JACQUINET, RENARD, SARRAZIN, SECLIER.

Absents excusés : Mme LOMBARD-CHANEL et M. Gérard LE BERRE (pouvoir à Mme BOUDOT-DROUIN).

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 14 janvier 2014 : **29 906.74 €**

Monsieur le Maire propose qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour concernant la mise à disposition de l'Espace Maillotin pour le samedi 15 février 2014 à une personne privée.

Adopté à l'unanimité

Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2013 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 4 décembre 2013. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Nathalie SEGUIN est désignée secrétaire de séance.

Affouages hiver 2013-2014 : validation de la liste de 76 affouagistes : Dans un premier temps, seule la parcelle 11 pourra être distribuée et travaillée. La parcelle 17 et éventuellement la 1 feront l'objet d'une distribution, mais ne pourront être exploitées qu'après abattage des chênes vendus. Quant à la parcelle 5, elle est reportée à 2015. La réunion de distribution est arrêtée au **lundi 3 février 2014 à 19 heures à l'Espace Maillotin.**

Personnel communal : maintien du régime indemnitaire pendant les congés pour raison de santé ou indisponibilité physique : Le conseil municipal décide de maintenir le régime indemnitaire dans son intégralité en cas de congés maladie ordinaire, de congés en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, de congés maternité, paternité et d'adoption, de congés annuels et d'autorisations d'absence ; ce dans les mêmes proportions que le traitement (en cas de demi-traitement, le régime indemnitaire sera proratisé).

Adopté à l'unanimité

Subvention aux associations locales pour l'année 2014 : date limite de dépôt des demandes : Le conseil municipal fixe la date limite de dépôt des demandes de subvention au **21 février 2014.**

Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2014 : Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2014, qui sont donc les suivants :

Taxe d'habitation	12.77 %
Taxe foncière (bâti)	9.57 %
Taxe foncière (non bâti)	11.63 %
CFE	12.13 %

Adopté à l'unanimité

Mise à disposition de l'Espace Maillotin le 15 février 2014 à une personne privée : Le conseil municipal accepte de mettre à disposition l'Espace Maillotin le 15 février 2014 pour organiser un anniversaire

surprise et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui précisera les conditions de mise à disposition suivantes :

- Les locaux seront mis à disposition le 15 février 2014 à partir de 17 heures 30.
- les locaux sont mis à disposition gracieusement.
- le ménage et la remise en état seront réalisés par les soins du preneur.
- seul un buffet froid est autorisé.
- aucun appareil électro-ménager ne devra être apporté.
- aucun mobilier (tables, chaises) ne pourra être transféré de la salle des fêtes vers l'Espace Maillotin.

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes : Un résumé a été fait pour les réunions du syndicat d'eau (travaux à la Belle-Epine et tarifications), du comité communal consultatif des sapeurs-pompiers volontaires, et de la rencontre avec le PNRFO, suite à la délibération relative au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Questions et communications diverses :

- Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans se verront remettre leur première carte électorale à la mairie début mars.
- Des problèmes relatifs au stationnement des véhicules ont été abordés en particulier dans les ruelles du village. Monsieur le Maire rencontrera les riverains concernés afin de trouver une solution pour permettre le déplacement des engins agricoles.

La séance est levée à 21 heures 30
Prochaine réunion le 10 mars 2014 à 20 heures